

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le collège est un lieu d'apprentissage, d'ouverture, de vie et d'éducation, d'éveil à la spiritualité, ouvert à tous dans le respect réciproque des personnes (adultes et jeunes).

Dans la vie au collège, chacun a des droits et aussi des devoirs.

Le règlement intérieur du collège constitue un ensemble de règles de vie dont le but est de créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse travailler avec efficacité et s'épanouir sans gêner les autres.

TRAVAIL SCOLAIRE

*« C'est la raison première de la présence de chaque élève au collège.
Apprendre et développer des compétences sont les premières missions du collège. »*

- Je comprends que ma présence en cours est indispensable à ma réussite scolaire.
- Si je manque un cours, je m'organiserai de façon à être à jour dans mes leçons et devoirs pour le cours suivant (par l'intermédiaire de mes camarades, la sacoche, Pronote...)
- Je fais mon travail personnel pour les jours demandés.
- J'ai toujours le matériel nécessaire pour chaque cours y compris mon agenda ou mon carnet de liaison.
- Je note à chaque fois sur mon agenda ou carnet de liaison tout le travail demandé par l'enseignant.
- Je prends soin de mes affaires de cours, de celles de mes camarades, de mon agenda ou de mon carnet de liaison et des livres scolaires qui me sont prêtés.



RESPECT DES PERSONNES

« Pour vivre ensemble, acceptons-nous. »

- Je respecte l'autorité de toute personne appartenant à l'équipe éducative.
- Je fais preuve de RESPECT à TOUT moment et avec TOUS (élèves et adultes quels qu'ils soient). Les bagarres, les insultes, les moqueries sont graves, ce n'est pas UN JEU.
- Je dois avoir une tenue vestimentaire correcte, décente et adaptée aux exigences de l'établissement (pas de sous-vêtements apparents, pas de vêtements déchirés, pas de tenues trop courtes...). Les tenues de sport (survêtement, short...) sont réservées au cours d'EPS uniquement. Je change de tenue au début puis en fin de séance d'EPS.
- Je soigne mon apparence, sans excentricité.
- Je n'ai pas de relation amoureuse visible au collège.
- Je ne vole pas.



RESPECT DES MATÉRIELS ET DES LOCAUX

« Mon collège est un lieu de vie, j'en prends soin »

- Je respecte la propreté des locaux, des cours de récréation et ainsi le travail du personnel chargé de l'entretien. J'utilise les poubelles, je ne mâche pas de chewing-gum et je ne crache pas.
- Je ne dégrade aucun mobilier appartenant au collège : tables, bureaux, murs, sols...
- Je respecte le matériel mis à ma disposition : ordinateurs*, livres*, équipements de laboratoire, équipements sportifs, toilettes...
- Je ne joue pas avec la nourriture de la cantine.
- A la fin de la journée, je m'engage vis-à-vis de la classe à participer à l'entretien de notre salle de cours.

* Voir la Charte informatique et la Charte du CDI.

Si je dégrade, mes parents payent.



SECURITE ET SANTE

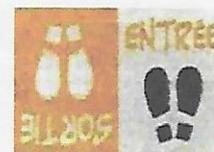
« Je pense à ma sécurité et à celle des autres. »

- Je n'apporte pas d'objets dangereux : inflammables, explosifs, allumettes et contondants.
- La loi concernant l'usage, la possession et la vente de tabac, d'alcool et de drogue s'applique au collège et à ses abords immédiats.
- L'utilisation du téléphone portable, quel que soit l'usage (SMS, appel, photos, montre...) est interdite dans l'enceinte de l'établissement, sauf pour une utilisation pédagogique dans un cours, après demande de l'enseignant auprès du chef d'établissement. Mon portable doit être éteint et rangé dans mon sac. Toute utilisation entraînera la confiscation de celui-ci. Seul un responsable légal pourra alors venir le récupérer auprès du chef d'établissement.
- Le matériel non mentionné comme fourniture scolaire n'est pas sous la responsabilité de l'établissement.
- Je n'apporte pas de repas autre que celui servi au self.
- Je n'ai pas de médicament sur moi.
- Je dois venir au collège dans un état de santé et d'hygiène compatible avec les exigences de la scolarisation.



Entrée et Sortie :

- Je rentre dans l'établissement et me rends directement dans la cour du collège, je ne reste pas sur le trottoir ni dans la cour du primaire. Je ne sors pas de l'établissement sans autorisation.
- Je me mets en rang devant ma classe dans le calme à la fin de la récréation.
- Je me déplace dans le calme et sans perdre de temps d'une classe à l'autre.
- J'attends l'autorisation du professeur pour quitter la salle, si besoin aux intercours.



Retards et Absences : Ma présence en cours est obligatoire.

- Si je suis absent, mes parents préviennent le collège avant 10 H.
- A mon retour je présente mon billet d'absence à la vie scolaire complété par mes parents.
- En cas d'absences répétées et injustifiées, le chef d'établissement effectuera un signalement à l'Inspection Académique.
- Si je suis en retard, je passe à la vie scolaire pour demander un billet de retard.



Inaptitudes physiques :

Un certificat médical doit être présenté aux professeurs d'E.P.S. pour toute inaptitude. Les élèves inaptes sont tenus d'être présents aux cours et doivent avoir leur tenue de sport (règle académique). Même inapte, l'élève doit se présenter au professeur d'EPS à chaque début de cours.

Rappel : Les DEODORANTS en bombe, SOUS PRESSION, sont FORMELLEMENT INTERDITS.

Retour des documents :

- Je m'engage à restituer tout document à la date exigée, ainsi que les livres empruntés au CDI.
- Je m'engage à faire signer dans les meilleurs délais toute communication ou sanction par mes parents ou responsables légaux.

Encouragements et Sanctions :

Les mesures d'encouragement

Les Conseils de Classe encourageront les élèves qui, par leur attitude et leurs résultats scolaires, le méritent, en formulant :

- Des encouragements : délivrés aux élèves qui fournissent des efforts en fonction de leurs possibilités ; le niveau des résultats atteint n'est pas pris en compte.
- Des compliments : délivrés aux élèves ayant de bons résultats scolaires associés à une attitude positive.
- Des félicitations : délivrées aux élèves ayant de très bons résultats scolaires associés à une attitude très positive.

Les sanctions

Les sanctions sont des moyens de réparer des manquements au travail et à la discipline, de se construire et d'apprendre à vivre ensemble.

Les sanctions suivantes seront appliquées en fonction de la gravité des manquements au règlement intérieur et données à la discrétion des éducateurs :

- Remarque orale.
- Remarque écrite dans l'agenda ou le carnet de liaison dans la partie correspondance.
- Observation de Travail ou de Comportement.
- Mise en garde de Travail ou de Comportement.
- Retenue ou Travail d'Intérêt Général.
- Avertissement au comportement.
- Conseil Educatif ou de Discipline.
- Exclusion Temporaire ou Définitive de l'Etablissement prononcée par le Chef d'Etablissement.
- Toute autre mesure qui semblera adaptée au vu de la situation.

Le règlement intérieur s'applique au collège et aux abords ainsi qu'à l'extérieur du collège pour toute activité ou sortie organisée par le collège.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et s'engagent à le respecter.

Père

Mère

ou

Responsable légal

L'Élève



Renseignements
A qui s'adresser ?
Dates importantes
Règlement intérieur
Inscriptions au VZA
Charte
Suivi du travail
Observations
Correspondance EPS
Correspondance
Semainier